

RESTAURATION AU LYCEE PAUL SABATIER

1. Le choix du régime :

- à la rentrée, en fonction de l'emploi du temps, vous pouvez changer de régime jusqu'au 15/09/2023 (formulaire disponible auprès de l'intendance).
- le changement de régime est possible à chaque fin de trimestre pour le trimestre suivant.

2. Trois formules de restauration vous sont proposées au lycée :

FORMULE DEMI-PENSIONNAIRE AU TICKET

- L'élève recharge sa carte et déjeune à la cantine quand il le souhaite.
- Le prix du repas unitaire est de 4.10 € (tarif 2023).
- Le nombre **minimum** de repas à recharger est fixé à **10** (41.00€).
- Aucun passage ne sera accepté si le compte n'est pas crédité.
- Seuls les repas consommés sont payés.
- Le solde est valable tant que l'élève est scolarisé dans l'établissement.

Pour recharger le compte self, vous pouvez dès le 28 juin déposer un chèque (à l'ordre de l'agent comptable du lycée Paul Sabatier) à l'intendance en notant les nom et prénom de l'élève au verso du chèque. Il ne sera encaissé qu'en septembre.

FORMULE DEMI-PENSION AU FORFAIT

- L'inscription se fait pour l'année (modifiable en fin de trimestre pour le trimestre suivant).
- Le paiement au forfait comprend 5 repas hebdomadaires du lundi au vendredi (mercredi inclus).
- Une facture est envoyée par mail au début du trimestre.
- A titre d'information, les tarifs appliqués en 2022 sont : sept-déc : 244.80 € janv-mars : 182.80 € avril-juin : 122.40 €

FORMULE INTERNE

- L'inscription se fait pour l'année.
- Le paiement au forfait comprend le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner du lundi midi au vendredi midi.
- Une facture est envoyée par mail au début du trimestre.
- A titre d'information, les tarifs appliqués en 2022 sont : sept-déc : 608.40 € janv-mars : 455.50 € avril-juin : 304.20 €

3. L'accès au self :

Le passage au self se fait avec la carte Région.

Elle est nominative et personnelle. L'élève en est responsable, il ne peut en aucun cas la prêter à un camarade.

En cas d'oubli, l'élève doit se présenter à l'intendance pour obtenir un billet de passage avant de se rendre au self.

En cas de perte ou de détérioration, l'élève doit faire la déclaration sur le site de la région afin d'en recevoir une nouvelle et doit se présenter à l'intendance pour l'activer dès réception.

4. La facture :

- la facture est transmise par mail au début de chaque trimestre. Merci d'ajouter le mail du gestionnaire (gest.0110004v@ac-montpellier.fr) dans vos contacts afin d'éviter que le courriel ne soit traité comme courrier indésirable ou spam.....

5. Les moyens de paiement :

- par chèque (en précisant les nom et prénom de l'élève au dos du chèque).
 - par virement (en mentionnant les nom et prénom de l'élève dans le libellé)
 - en espèce à l'intendance
- Il est possible de payer en plusieurs fois, il vous faudra alors contacter le service intendance dès réception de la facture par téléphone : 04.68.25.24.16 ou courriel : brahem.khimoum@ac-montpellier.fr